

Jean Castex
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 6 février 2021

Monsieur le Premier ministre,

Cher Jean Castex,

Dans les prochaines semaines, le pouvoir exécutif annoncera un grand plan en faveur de l'égalité des chances qui marquera une nouvelle étape dans la volonté de notre majorité d'amplifier encore la politique volontariste menée depuis près de quatre ans afin de lutter contre les inégalités de destin.

Tout d'abord, il convient de rappeler que beaucoup a été fait depuis 2017, notamment en matière de formation et d'éducation avec le dédoublement des classes situées en réseau d'éducation prioritaire (REP), l'abaissement de l'instruction obligatoire de six à trois ans, la cantine à un euro pour 200 000 élèves, la réforme du baccalauréat et la mise en place de Parcoursup, la réforme de la formation professionnelle et l'augmentation substantielle des formations en alternance. Notre majorité a aussi porté et mis en œuvre d'autres politiques publiques qui contribuent à cette égalité. On peut à ce titre citer la création de la complémentaire santé solidaire, le doublement du nombre de logements sociaux à très bas niveau de loyer financés en 2021 ou encore le « *Plan 1 jeune 1 solution* » qui, lancé en juillet 2020, mobilise un budget sans précédent afin de permettre à chaque jeune de pouvoir débiter sa vie active dans de bonnes conditions, malgré la crise.

Aujourd'hui, la France est fracturée ; elle se meurt de ses inégalités. Durant ce quinquennat, nous avons toujours défendu une certaine idée de la liberté. Toutefois, celle-ci ne peut exister sans être complétée par son pendant naturel, l'égalité. L'égalité que nous défendons, c'est l'égalité réelle. Celle qui permet à tout le monde de s'élancer de la même ligne de départ. Celle qui donne à la puissance publique les moyens de fournir les correctifs nécessaires aux disparités culturelles, sociales et patrimoniales qui minent notre pacte républicain.

Plus que jamais, la crise que nous traversons va exacerber ces inégalités, de l'enfant qui naît dans une famille vivant sous le seuil de pauvreté à l'étudiant qui n'a pas les leviers suffisants pour s'insérer sur le marché du travail.

De plus, dans le contexte parlementaire de l'examen du projet de loi sur le respect des principes de la République, le plan que vous allez présenter apparaît particulièrement nécessaire et urgent, le séparatisme se nourrissant aussi du terreau que sont les assignations à résidence et les inégalités de destin.

Par ce courrier, nous souhaitons faire œuvre de propositions, afin que notre majorité renforce cette politique en faveur de l'égalité des chances dans les quinze mois à venir par des mesures qui corrigeraient des inégalités structurelles, des premiers jours de la vie jusqu'à l'âge adulte.

Comme l'a rappelé le Président de la République en septembre 2019 à l'occasion du lancement de la commission sur les 1000 premiers jours de l'enfant, présidée par Boris Cyrulnik, les premières inégalités se créent dès la naissance. À l'âge de quatre ans, un enfant issu d'une famille défavorisée a entendu trente millions de mots de moins et maîtrise la moitié du vocabulaire d'un enfant de famille aisée ; avec les conséquences en matière scolaire et, plus tard professionnelle, que l'on connaît. Le rapport publié au terme des travaux de la commission Cyrulnik insiste notamment sur l'importance de la formation continue des professionnels de la petite enfance, ce que nous soutenons. Toutefois, le cœur du problème reste le nombre de places en crèche et la faible proportion d'enfants provenant de familles défavorisées qui y sont accueillis.

À cet égard nous saluons les annonces qui ont été faites lors du Comité interministériel de la ville du 29 janvier dernier à Grigny. La revalorisation du bonus « territoire » pour l'ouverture d'une place de crèche et de l'aide à la création de place, étaient attendus. Nous pensons toutefois que l'effort doit être plus massif et global. Nous ne pouvons nous satisfaire

de voir seulement 20% des enfants d'âge préscolaire accueillis en crèche alors que cette période est si charnière. Aussi, nous vous proposons d'ouvrir 40 000 places, notamment dans les banlieues et les territoires ruraux qui en sont peu pourvus.

Après la petite enfance, la lutte contre les inégalités doit se poursuivre aussi fortement chez les élèves en âge d'être scolarisés. À ce titre, nous pourrions nous inspirer d'expérimentations locales réussies, en généralisant par exemple ce qui a été mené dans le département de Haute-Garonne, par la pondération des financements des collèges, qu'ils soient publics ou privés sous contrat, selon des critères de mixité sociale. Nous pourrions aussi réformer en profondeur la carte de sectorisation scolaire en s'affranchissant des limites communales pour les écoles, et départementales pour les collèges. En effet, la carte de sectorisation scolaire participe des dynamiques de « ghettoïsation ». Nous soutenons aussi la création de secteurs multi-collèges qui permettraient de lutter efficacement contre la ségrégation scolaire. Enfin, pour ne pas pénaliser les écoles les plus défavorisées, nous vous proposons que le classement des écoles en REP ou en REP+ ne soit plus lié au classement de son collège de rattachement, mais à ses caractéristiques sociologiques propres.

Étroitement liée aux enjeux scolaires, la question de l'accès à la culture est, elle aussi, déterminante, en ce qu'elle est un véritable vecteur d'émancipation. Le *Pass Culture*, mis en place en 2019 poursuit cet objectif d'accès à une offre culturelle pour tous. Pourtant, au regard des expérimentations, force est de constater qu'il n'a pas encore atteint sa cible ; tous les jeunes ne s'en sont pas saisis et certains n'en ont pas profité pour élargir leurs horizons à de nouveaux usages. Si l'objectif et l'esprit du *Pass Culture* demeurent excellents, nous pensons que pour en faire un outil de démocratisation de la culture, il faut le déployer à l'aide d'une politique d'accompagnement et de médiation, et ce, avant d'atteindre la majorité. À ce titre, nous vous proposons d'intégrer, dès le collège, l'apprentissage de l'utilisation du *Pass culture* au sein de l'enseignement artistique et culturel ; nous pensons qu'il faut aussi permettre aux familles les plus défavorisées de pouvoir accompagner leurs enfants dans l'utilisation du *Pass*. Ces solutions d'accompagnement doivent nous permettre de lutter contre les déterminismes culturels.

La crise a aussi éclairé les difficultés que rencontrent les étudiants. Ainsi, et si les bourses étudiantes ont été très utiles pour combattre certaines inégalités depuis des décennies, il convient aujourd'hui de les réformer en profondeur. Les nombreux effets de seuil inadaptés pénalisent certains étudiants et leurs familles. Nous pensons en particulier à celles et ceux issus de familles modestes, qui sont peu ou pas aidés et qui ne peuvent pas toujours compter sur une aide substantielle de leurs parents. Nous proposons donc une refonte complète du

mécanisme des aides sociales étudiantes qui passerait par le lissage du barème d'attribution des bourses, faisant ainsi disparaître les tranches.

Nous pensons aussi nécessaire de mener, aux côtés des syndicats étudiants et employeurs, une réflexion en profondeur sur le sujet des stages. Nous ne pouvons accepter que des entreprises utilisent massivement des stagiaires en lieu et place de salariés. Parmi les abus que nous dénonçons, celui de les embaucher pour une durée tout juste inférieure à deux mois afin de ne pas avoir à les rémunérer, laissant cette expérience si utile sur un CV à ceux qui peuvent se permettre de travailler sans être payés.

Nous pensons également qu'il convient d'agir face aux barrières sociales qui se dressent dans l'accès aux grandes écoles pour les enfants de familles défavorisées. Comme l'a montré une récente étude de l'Institut des Politiques Publiques, les étudiants issus de catégories socio-professionnelles très favorisées représentaient 64 % des effectifs des grandes écoles quand, à l'inverse, ils n'étaient que 9 % à être issus de catégories socio-professionnelles défavorisées. A cet égard, nous proposons d'agir tout à la fois sur l'orientation, en permettant à ces enfants de connaître l'existence des grandes écoles, mais aussi directement sur l'accès en imposant à ces dernières de mener des politiques de quotas de diversité sociale afin d'assurer une meilleure représentation.

Finalement, nous constatons que le souci de l'égalité professionnelle doit s'imposer dès l'entrée dans les études supérieures. En effet, beaucoup d'étudiants, et en particulier les plus modestes, exercent une activité professionnelle pour financer leurs cursus, avec le risque que cela ait des conséquences sur leur réussite universitaire. C'est pourquoi, il nous semble important que les étudiants-salariés à temps partiel, puissent prétendre à la prime d'activité, afin de leur libérer du temps d'étude tout en maintenant leur niveau de vie. Plus largement, une réflexion pourrait être menée pour que ce dispositif soit automatiquement attribué.

Puisque la lutte contre les inégalités est un combat à mener à tous les âges de la vie des Français, nous souhaitons aussi agir sur les discriminations qui sont un poison dans le monde professionnel. C'est pourquoi nous défendons la proposition de créer une plateforme destinée à simplifier le signalement des discriminations liées au handicap ou aux origines sociales par exemple. Nous défendons aussi la mise en place de politiques plus ambitieuses en matière de *testing*. Nous défendons finalement la création en entreprise de *l'index de la diversité*, qui serait le pendant de l'« *index de l'égalité femmes-hommes* » mis en place en 2018. Il s'appuierait non pas sur des statistiques ethniques, mais sur des questionnaires dans lesquels les salariés, de manière anonyme, pourraient exprimer comment ils se perçoivent et comment ils pensent être perçus par les autres. Cela servirait de base à des études plus approfondies.